GT Evolution des Règles

Lundi 07 octobre 2013

© Energy Pool

Agenda

- Modèle AFIEG – EDA multi-sites
- Autres questions relatives aux Règles

© Energy Pool

Rappel de la position Energy Pool
Modèle AFIEG

- **La limitation du modèle AFIEG à des EDA mono-site est dommageable.**

- **Energy Pool demande :**
  - **la possibilité de poursuivre le modèle existant aujourd'hui pour les sites RPT en offre-libre (par clé de répartition) en ajoutant un audit, une vérification par RTE de cette clé de répartition ;**
  - **d'élargir ce modèle au plus grand nombre de sites télérelevés.**

- **L'ajout de l'audit / vérification par RTE est un gage :**
  - **De fiabilité pour les RE après suppression de l'accord RE-AA.**

- **Energy Pool propose que la méthodologie de calcul de la clé de répartition soit partagée avec l'ensemble des acteurs, avant mise en œuvre dans les Règles.**

© Energy Pool

Calcul de la clé de répartition (1/4)

Actuellement :

- **La clé de répartition site à site est renseignée sous le format d'un fichier UA (format .csv) transmis à RTE via SYGA à la suite d'un ajustement d'une EDA type soutirage (a posteriori).**
- **Le fichier UA contient une ligne par UA (toutes les UA d'une EDA doivent être déclarées pour atteindre 100% par EDA).**
- **Le chiffre renseigné constitue le pourcentage réalisé par l'UA sur l'ajustement de l'EDA.**
- **Un seul fichier UA peut être renseigné par jour = une seule répartition sur la journée.**

Exemple de fichier UA

EDA 1

EDA 2

```
EPXXXXXX;AAAAAAAA;33;
EPXXXXXX;BBBBBBBB;30;
EPXXXXXX;CCCCCCCC;37;
EPYYYYYY;DDDDDDDD;10;
EPYYYYYY;EEEEEEEE;90;
<EOF>
```

Si le fichier n'est pas déposé, c'est la répartition standard (renseignée à l'initialisation de l'EDA) qui est appliquée.

© Energy Pool

Calcul de la clé de répartition (2/4)

- **Cible selon EP : sur la base du réalisé site à site**
  - **par pas demi-horaire** et,
  - à **0,1 MW** près (utilisation de valeurs absolues et non de %)

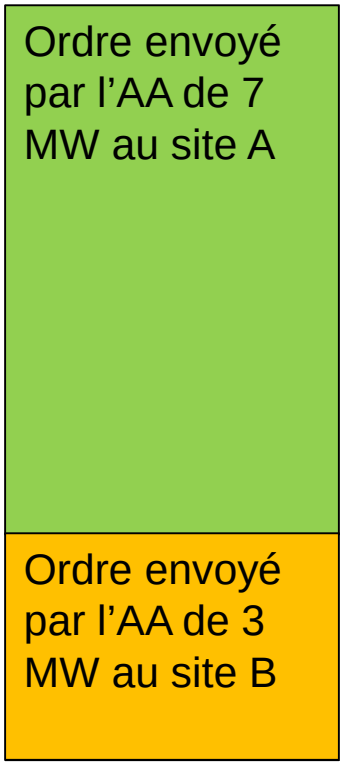
- **Proposition EP pour la prochaine version des Règles (correction des PE sur la base du déclaré) :**
  - **Fichier UA renseigné <u>par l'AA par ajustement</u> :**
    - sur la base de l'ordre envoyé par l'agrégateur au site avant l'ajustement pour l'ensemble des ajustements « dans la tolérance » ;
    - Sur la base du réalisé site par site pour les ajustements défaillants.
  - **Cette méthodologie :**
    - Permet de ne pas pénaliser les sites ayant réalisé parfaitement leur ajustement.
    - Pénalise les sites ayant manqué leur ajustement (dans la tolérance).
    - Evite tout arbitrage par rapport au prix de fourniture car basée sur l'ordre théorique envoyé au site.
  - **Les ordres envoyés site à site pourront être communiqués au gestionnaire du réseau afin qu'il vérifie la clé de répartition.**

© Energy Pool

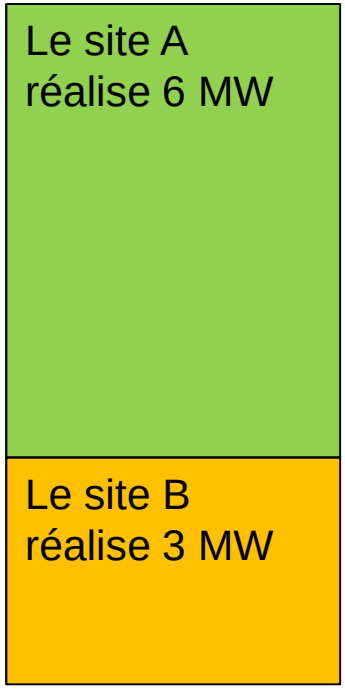
Calcul de la clé de répartition (3/24

Effacement dans la tolérance – exemple 1

Ordre de 10 MW à l'échelle de l'EDA



Réalisé



Clé de répartition proposée dans la période transitoire

10 MW à répartir

Site A : 70%

Site B : 30 %

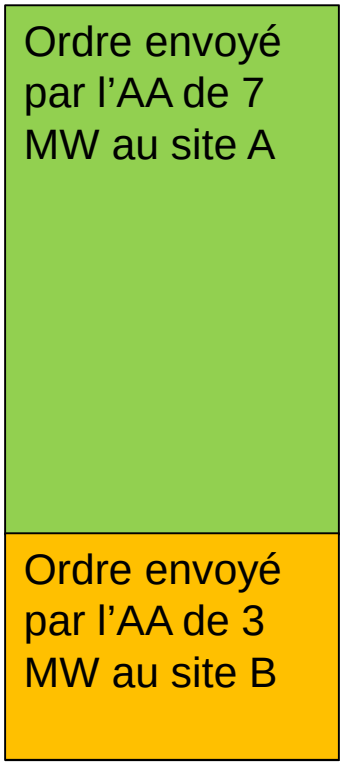
- Le Site A compensera 7 MW au prix de fourniture à son fournisseur.
- Le Site B compensera 3 M.W au prix de fourniture à son fournisseur

© Energy Pool

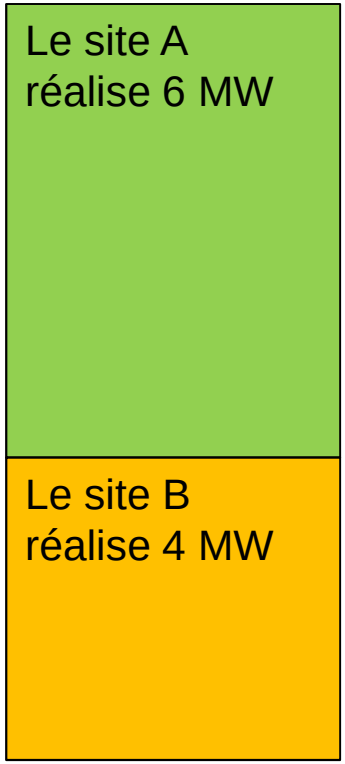
Calcul de la clé de répartition (4/4)

Effacement dans la tolérance – exemple 2

Ordre de 10 MW à l'échelle de l'EDA



Réalisé



Clé de répartition proposée dans la période transitoire

10 MW à répartir

Site A : 70%

Site B : 30 %

- Le Site A compensera 7 MW au prix de fourniture à son fournisseur.
- Le Site B compensera 3 M.W au prix de fourniture à son fournisseur

© Energy Pool

Autres questions relatives aux Règles

- 1 – Supprimer le nom de l'EDA à l'annexe 9 signée entre le site et l'AA – nom d'EDA non connu à la date de signature ;
- 2 – Possibilité de mettre en place un service de décompte au sein d'un site de consommation afin d'isoler un atelier ;
- 3 – Chapitre E – A-t-il toujours lieu d'être ?
- 4 – Si le modèle AFIEG est retenu, clarifier au sein des Règles la méthodologie de correction des courbes de charge

© Energy Pool